

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 23/025/2007 – ÉFAI
28 juin 2007

AU 168/07

Peine de mort

ARABIE SAOUDITE

Faisal Fouzan al Otaibi (h)

Faisal Fouzan al Otaibi, condamné à mort pour avoir provoqué un accident de la route mortel, a pratiquement épuisé les voies de recours à sa disposition. Il risque donc d'être exécuté dans les jours qui viennent.

Il a été condamné à la peine capitale pour avoir causé la mort de trois hommes et blessé deux autres lors d'un accident qu'il a apparemment provoqué par un excès de vitesse, en 2005. Son dossier aurait été renvoyé le 24 juin devant la Cour de Cassation, une instance supérieure de recours. Si celle-ci confirme la peine prononcée contre lui, l'affaire sera soumise au Conseil judiciaire suprême, présidé par le roi, et si le Conseil approuve cette décision, Faisal Fouzan al Otaibi pourrait être exécuté dans les jours qui suivent.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Arabie saoudite, un grand nombre d'infractions sont passibles de la peine capitale. En outre, les procédures judiciaires sont souvent contraires aux normes d'équité les plus élémentaires. Ces derniers temps, le nombre d'exécutions a fortement augmenté. Les autorités ont procédé à au moins 100 exécutions depuis le début de l'année, un chiffre qui pourrait être bien en deçà de la réalité. La méthode généralement employée est la décapitation.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé à l'idée que Faisal Fouzan al Otaibi ne soit exécuté très prochainement si la Cour de Cassation confirme la peine de mort prononcée contre lui ;
- exhortez les autorités à lui faire bénéficier d'urgence d'une commutation de peine, ainsi qu'à tous les autres condamnés à mort du pays, en vue de l'abolition de la peine capitale ;
- déclarez-vous préoccupé par la récente augmentation du nombre d'exécutions en Arabie saoudite, en dépit de la tendance mondiale à l'abolition de ce châtiment.

APPELS À :

Chef de l'État et Président du Conseil des Ministres (Gardien des Deux Lieux Saints),
le Roi Abdallah Bin Abdul Aziz Al Saoud :
King Abdallah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty The King
Royal Court, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur) +966 1 403 1185

Formule d'appel : Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur :
His Royal Highness Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
P.O. Box 2933
Airport Road, Riyadh 11134
Arabie saoudite

Fax : +966 1 403 1185

Formule d'appel : Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)

Ministre des Affaires étrangères :
His Royal Highness Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124
Arabie saoudite

Fax : +966 1 403 0645

Formule d'appel : Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 8 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*